



## EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

12<sup>e</sup> séance du mardi 25 janvier 2022

Présidence de M. Nicola Di Giulio, président

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu la démission de M. Ilias Panchard (Les Verts) en qualité de membre de la Commission permanente de gestion ;
- ouï la présentation d'une candidate par M. Ilias Panchard au nom du groupe Les Verts, le siège restant acquis de droit à ce groupe ;
- ouï la proposition du président de voter à main levée ;
- considérant que cette élection a été portée à l'ordre du jour,

*désigne :*

à main levée,

M. Oleg Gafner (Les Verts), comme membre de la Commission permanente de gestion pour la législature 2021-2026

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi vingt-cinq janvier deux mille vingt-deux.

Le président :



Le secrétaire :



## EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

12<sup>e</sup> séance du mardi 25 janvier 2022

Présidence de M. Nicola Di Giulio, président

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M<sup>me</sup> Marie-Thérèse Sangra et crts : « *Utilisons les potentialités du solaire thermique pour concrétiser la transition énergétique lausannoises* »
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne

le mardi vingt-cinq janvier deux mille vingt-deux.

Le président :



Le secrétaire :



## EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

12<sup>e</sup> séance du mardi 25 janvier 2022

Présidence de M. Nicola Di Giulio, président

### Le Conseil communal de Lausanne

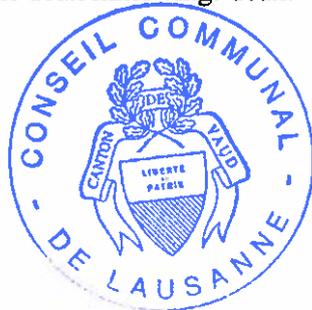
- vu le postulat de M. Vincent Vouillamoz et crts « La Ville de Lausanne se chauffe de façon 100% renouvelable » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi vingt-cinq janvier deux mille vingt-deux.

Le président :



Le secrétaire :



## EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

12<sup>e</sup> séance du mardi 25 janvier 2022

Présidence de M. Nicola Di Giulio, président

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M<sup>me</sup> Caroline Devallonné Dinbali et consorts : «*Quel avenir pour la Tour de Sauvabelin ?* »
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi vingt-cinq janvier deux mille vingt-deux.

Le président :



Le secrétaire :



## EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

12<sup>e</sup> séance du mardi 25 janvier 2022

Présidence de M. Nicola Di Giulio, président

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M<sup>me</sup> Muriel Chenaux Mesnier et consorts : « *Halte aux discriminations dans les milieux culturels : égalité salariale et rejet de toute forme de harcèlement sexuel* »
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi vingt-cinq janvier deux mille vingt-deux.

Le président :



Le secrétaire :



## EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

12<sup>e</sup> séance du mardi 25 janvier 2022

Présidence de M. Nicola Di Giulio, président

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Mme Anna Crole-Rees et consorts : « *Gouvernance moderne : aussi à Lausanne* »
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi vingt-cinq janvier deux mille vingt-deux.

Le président :



Le secrétaire :



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

12<sup>e</sup> séance du mardi 25 janvier 2022

Présidence de M. Nicola Di Giulio, président

## Le Conseil communal de Lausanne

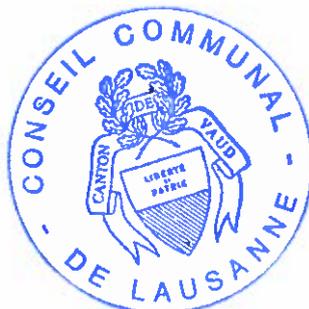
- vu la pétition de Mme Tatiana Taillefert et consorts (227 sign.) : «*Pour la piétonnisation de l'impasse des Echelettes*»
- vu le rapport de la Commission permanente des pétitions ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication, en vertu de l'article 73 *litt. b)* du Règlement du Conseil communal.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi vingt-cinq janvier deux mille vingt-deux.

Le président :



Le secrétaire :



## EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

12<sup>e</sup> séance du mardi 25 janvier 2022

Présidence de M. Nicola Di Giulio, président

### Le Conseil communal de Lausanne

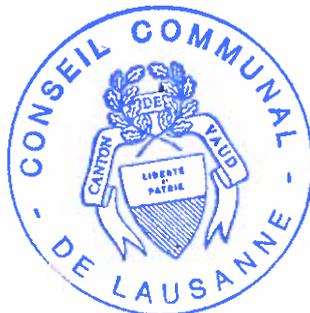
- vu le postulat de Mme Françoise Piron : « *Pour le développement de plateformes MaaS coordonnées, inclusives et innovantes à Lausanne* »
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi vingt-cinq janvier deux mille vingt-deux.

Le président :



Le secrétaire :



## EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

12<sup>e</sup> séance du mardi 25 janvier 2022

Présidence de M. Nicola Di Giulio, président

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Rapport-préavis N° 2021/04 de la Municipalité, du 14 janvier 2021;
- ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Denis Corboz et consorts « De nouveaux destins pour nos places de parking » ;
2. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Christine Goumaz et consorts « De l'espace dans nos rues pour déconfiner l'été » ;
3. de refuser la réponse de la Municipalité au postulat de M. Manuel Donzé et consorts « Une rue Marterey 100 % piétonne » ;
4. d'adopter la réponse de la Municipalité à la pétition de Mme Anne Lise Noz et consorts « Marterey pour tous » ;
5. d'adopter la réponse de la Municipalité à la pétition de M. Denis Bochatay et consorts « Pour une rue Couchirard conviviale » ;
6. d'adopter la réponse de la Municipalité à la pétition des riverains de l'avenue Marc-Dufour (par Littoz-Monnet Annabelle et Urwyler Christoph) « Pour des mesures efficaces contre les nuisances du trafic routier » ;
7. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Valéry Beaud et consorts « Rééquilibrons les emprises sur le domaine public en faveur de la mobilité douce et de la convivialité » ;
8. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Aude Billard et consorts « Aménagements routiers pour séparer mobilité piétonne, cycliste et automobile » ;
9. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Vincent Brayer et consorts « De la route à la rue ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne

le mardi vingt-cinq janvier deux mille vingt-deux.

Le président :



Le secrétaire :



## EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

12<sup>e</sup> séance du mardi 25 janvier 2022

Présidence de M. Nicola Di Giulio, président

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M<sup>me</sup> Sara Gnoni et consorts : « *Pour que la Ville de Lausanne rejoigne l'appel du Rhône* » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi vingt-cinq janvier deux mille vingt-deux.

Le président :



Le secrétaire :



## EXTRAIT

### DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

12<sup>e</sup> séance du mardi 25 janvier 2022

Présidence de M. Nicola Di Giulio, président

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente M. Johann Dupuis (EàG) et consorts : « *Les STEPs de la région lausannoise sont-elles trop nocives pour le climat et la couche d'ozone ?* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

*et adopte*

la résolution de l'interpellateur, disant :

*« Le conseil communal souhaite que la Municipalité communique sur les émissions de gaz à effet de serre de la STEP de Vidy dès que celle-ci sera opérationnelle après rénovation et prenne toutes les mesures nécessaires à une réduction rapides des émissions de gaz à effet de serre le cas échéant »*

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne

le mardi vingt-cinq janvier deux mille vingt-deux.

Le président :



Le secrétaire :



EXTRAIT  
DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

12<sup>e</sup> séance du mardi 25 janvier 2022

Présidence de M. Nicola Di Giulio, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de Mme Mathilde Maillard (PLR) et consorts : « *Fondation BBL : qui mène la danse ?* »;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

*et adopte*

la résolution de l'interpellatrice, disant :

« *Le Conseil communal demande à la Municipalité de lui faire part des ambitions et objectifs de la Ville pour l'avenir du Bédart Ballet Lausanne et de l'école-atelier Rudra Bédart à court, moyen et long termes.* »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi vingt-cinq janvier deux mille vingt-deux.

Le président :



Le secrétaire :



## EXTRAIT

### DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

12<sup>e</sup> séance du mardi 25 janvier 2022

Présidence de M. Nicola Di Giulio, président

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « *Validons les chiffres iconoclastes du stagiaire-comptable Moscheni concernant le budget 2019* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation,

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi vingt-cinq janvier deux mille vingt-deux.

Le président :



Le secrétaire :



EXTRAIT  
DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

12<sup>e</sup> séance du mardi 25 janvier 2022

Présidence de M. Nicola Di Giulio, président

**Le Conseil communal de Lausanne**

- vu l'interpellation de M. Matthieu Carrel et consorts : « *Anne, ma sœur Anne où en sont les établissements de la ville ?* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation,

*et adopte*

la résolution de l'interpellateur, disant :

*« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité lui transmette un calendrier de rénovation et de réouverture des lieux suivants : Ancien Mövenpick ; Auberge du Chalet-à-Gobet ; Hostellerie des Chevreuils. »*

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi vingt-cinq janvier deux mille vingt-deux.

Le président :



Le secrétaire :